

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 mars 2018 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Monsieur Jean-Noël Veillette, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5

Est absente : Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des listes de donateurs et des dépenses des candidats suite à l'élection du 5 novembre 2017
 - 6.2. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.3. MMQ – Renouvellement et proposition de protections d'assurance complémentaire
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Achat d'un défibrillateur externe automatisé
8. **Transport**
 - 8.1. Réorganisation du travail – Nouveau poste de journalier à temps plein
 - 8.2. Installation d'une caméra de surveillance pour l'application du *Règlement numéro 2008-12 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et imposant des droits aux exploitants de carrières et de sablières*
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Collecte printanière des rebuts volumineux
 - 9.2. Dépôt du bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable
 - 9.3. Achat d'un congélateur pour les échantillons d'analyse
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Appui à la demande du « Restaurant Le Matelot » auprès de la CPTAQ
 - 10.2. Comité des pompiers – Demande d'autorisation pour l'installation d'une entrée électrique
 - 10.3. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Enseigne au centre communautaire
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. URLS – Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)
 - 11.2. École de musique de Matane – Subvention pour le maintien de l'enseignement de la musique à l'école Assomption
 - 11.3. Travaux de rénovation au centre communautaire (ajouts au PIQM-MADA)
 - 11.4. Achat de matériel de recouvrement pour les chaises au centre communautaire
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2018-047 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 mars 2018 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton des procès-verbaux*

2018-048 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 février dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu d'approuver le procès-verbal du 5 février 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2018-049 APPROBATION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 28 février 2018 :

Liste des comptes à payer	247 329.22	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèques #7262 à #7264)	25 698.66	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500215 au #500237)	15 103.18	\$
Total des comptes au 28 février 2018	288 131.06	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Une question a été soulevée en lien avec le point « 11.4 Achat de matériel de recouvrement pour les chaises au centre communautaire ».

6.1. *Dépôt des listes de donateurs et des dépenses des candidats suite à l'élection du 5 novembre 2017*

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier dépose la liste des dons et le rapport des dépenses des candidats ayant trait à l'élection générale du 5 novembre 2017.

6.2. *Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales*

2018-050 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 15 janvier 2018;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu d'aviser la MRC de La Matanie qu'aucun dossier ne sera transmis cette année en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *MMQ – Renouvellement et proposition de protections d'assurance complémentaire*

2018-051 RENOUVELLEMENT ET MAINTIEN DES PROTECTIONS D'ASSURANCE ACTUELLES AVEC LA MMQ

Considérant que notre courtier en assurance demande à la Municipalité de réviser ses protections d'assurance;

Considérant que les montants d'assurance des bâtiments municipaux ont été révisés en 2009 en vertu de la résolution #2009-053 et qu'ils sont indexés annuellement de 3 % depuis ce temps;

Considérant que le conseil municipal juge les protections actuelles adéquates et suffisantes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu :

- de renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période du 5 mars 2018 au 5 mars 2019;
- d'aviser notre courtier en assurance qu'aucune protection additionnelle n'est requise (section bris de machines, tremblement de terre, inondation, responsabilité civile complémentaire, frais de justice, C-21, cyberrisques et erreurs et omissions incluant les contrats).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. *Achat d'un défibrillateur externe automatisé*

2018-052 ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ

Considérant la demande de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables et l'autorisation de cette dernière à installer un défibrillateur externe automatisé dans l'entrée principale de la Résidence des Sables en vertu de leurs résolutions #2017-71 et #2018-18;

Considérant que cet appareil sera disponible à tout secouriste ayant besoin d'intervenir sur le territoire de la municipalité augmentant ainsi les chances de survie des victimes;

Considérant le délai d'intervention des services ambulanciers sur le territoire de Baie-des-Sables

Considérant la dépense prévue au programme triennal des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur externe automatisé et d'un boîtier mural au montant de 2 000 \$ plus les taxes. Ils seront installés à l'entrée principale de la Résidence des Sables.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. Réorganisation du travail – Nouveau poste de journalier à temps plein

2018-053 RÉORGANISATION DU TRAVAIL – OUVERTURE DU POSTE DE JOURNALIER PERMANENT

Considérant qu'il y a lieu de réorganiser le travail des employés municipaux afin de mieux répondre au besoin de main-d'œuvre, assurer la continuité des services et la pérennité des équipements municipaux durant les congés annuels, parentaux et de maladies des employés municipaux;

Considérant que le remplacement d'employés municipaux saisonniers par un employé municipal permanent améliorera la continuité et l'efficacité des services offerts à la population, minimisera le roulement et la formation du personnel et allégera le fardeau administratif;

Considérant qu'il y a lieu de fusionner les postes de journalier et de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale afin de mieux répondre au besoin de personnel de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'ouvrir le poste de journalier permanent selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la combinaison des descriptions de tâches du journalier et du préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale établies par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
 - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
 - Effectue l'entretien général des bâtiments municipaux;
 - Entretien la patinoire municipale;
 - Effectue la surveillance du centre communautaire selon l'horaire établi;
 - Opère certaines machineries à l'occasion;
 - Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Effectue toute autre tâche connexe.
- Le poste est à temps plein et permanent (40 heures par semaine);
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 6, salaire variant de 13,58 \$ à 16,98 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;

- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 26 mars 2018.

L'offre d'emploi telle que préparée et remise aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à effectuer une présélection des candidats au besoin et à planifier les entrevues d'embauche. Les membres du conseil municipal seront invités à participer aux entrevues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. Installation d'une caméra de surveillance pour l'application du Règlement numéro 2008-12 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et imposant des droits aux exploitants de carrières et de sablières

2018-054 INSTALLATION D'UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-12 CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES ET IMPOSANT DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES

Considérant qu'il a lieu d'outiller le fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement numéro 2008-12 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et imposant des droits aux exploitants de carrières et sablières*;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance près de l'intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est au coût approximatif de 500\$ avant les taxes. Cette installation servira à contrôler le transport lourd dans le secteur et faciliter l'application du Règlement numéro 2008-12 par le fonctionnaire municipal désigné.

Cette dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Collecte printanière des rebuts volumineux

2018-055 COLLECTE PRINTANIÈRE DES REBUTS VOLUMINEUX

Il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu de mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la collecte printanière des objets volumineux avec un camion à chargement au tarif horaire de 97,07\$ plus les taxes. Deux employés municipaux accompagneront le chauffeur pour le chargement lors de la collecte. La journée de la collecte est fixée à lundi le 18 juin 2018 (contrairement au calendrier distribué au début de l'année qui était le lundi 11 juin 2018) et les citoyens seront avisés par le biais du bulletin municipal. Il est également résolu d'aviser les citoyens qu'il n'y aura qu'une seule collecte de rebuts volumineux de prévue pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Dépôt du bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2017 tel que requis par l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et informe les utilisateurs de cette eau qu'ils peuvent se procurer une copie de ce bilan au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

9.3. Achat d'un congélateur pour les échantillons d'analyse

2018-056 ACHAT D'UN CONGÉLATEUR POUR LES ÉCHANTILLONS D'ANALYSE

Considérant qu'en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, l'expédition des échantillons doit se faire dans une glacière adéquatement isolée et munie d'un agent réfrigérant approprié;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'achat d'un petit congélateur au coût d'environ 250 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. Appui à la demande du « Restaurant Le Matelot » auprès de la CPTAQ

2018-057 APPUI À LA DEMANDE DU « RESTAURANT LE MATELOT » AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que « Restaurant Baie-des-Sables » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour reconstruire le système de traitement des eaux usées (fosse septique et champ d'épuration);

Considérant que la demande vise également à régulariser l'empiètement sur la propriété voisine;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé sur le territoire de Baie-des-Sables sur les lots 138-1 et 139-3 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que les lots visés par cette demande ont une superficie totale de 3,2 hectares;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif additionnel sur le milieu agricole existant puisque l'exploitation du restaurant, qui possède un droit acquis, est déjà présente dans la zone agricole;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

Considérant que le commerçant en question exploitant sous le nom du « Restaurant le Matelot » depuis plusieurs années a une importance majeure sur l'économie locale et le développement touristique de la région;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Restaurant Baie-des-Sables » datée du 23 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Comité des pompiers – Demande d'autorisation pour l'installation d'une entrée électrique

2018-058 INSTALLATION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE DANS LE PARC DU SACRÉ-CŒUR EN FACE DE L'ÉGLISE

Considérant que le comité des pompiers de Baie-des-Sables élabore actuellement un projet visant à alimenter en électricité le parc du Sacré-Cœur en face de l'église;

Considérant que le comité des pompiers utilise cet emplacement chaque année lors des célébrations de la Fête nationale;

Considérant que les différents comités de la communauté pourront utiliser cette nouvelle installation électrique pour leurs activités;

Considérant que le comité des pompiers présentera une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour le financement de ce projet;

Considérant que ce comité demande également une aide technique de la municipalité lors de la réalisation des travaux (main d'œuvre et machinerie);

Considérant que la municipalité devra assumer à court et à long terme les frais annuels en électricité auprès d'Hydro-Québec;

Considérant que le propriétaire du terrain de l'emplacement visé est la Fabrique de Baie-des-Sables;

Considérant que le conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables est en accord avec ce projet et autorise les travaux sur son terrain;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables :

- Appui le projet du comité des pompiers visant à alimenter en électricité le parc du Sacré-Cœur en face de l'église;
- Apporte une aide technique lors de la réalisation des travaux (main d'œuvre et machinerie);
- Assume les frais annuels en électricité auprès d'Hydro-Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Enseigne au centre communautaire

Pour faire suite à la résolution #2018-045, l'enseigne du centre communautaire a été récupérée chez le fournisseur. Certaines composantes sont manquantes. Elle sera installée ce printemps sur le terrain du centre communautaire par les employés municipaux. La retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier ne sera pas libérée au comité des loisirs pour le moment.

11.1. URLS – Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)

2018-059 URLS – PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)

Considérant l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

Considérant que l'administration de la municipalité de Baie-des-Sables désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Véronique Lamarre, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu que la municipalité de Baie-des-Sables informe le mandataire régional, l'URLS du

Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

Nomme Monsieur Jean-Daniel Laberge, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. École de musique de Matane – Subvention pour le maintien de l'enseignement de la musique à l'école Assomption

2018-060 ÉCOLE DE MUSIQUE DE MATANE – SUBVENTION POUR LE MAINTIEN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE À L'ÉCOLE ASSOMPTION

Considérant que l'École de musique de Matane a demandé à la Corporation de développement et à la Municipalité de Baie-des-Sables une subvention au montant de 444 \$ afin d'aider à maintenir l'enseignement de la musique à l'école Assomption;

Considérant que la Corporation de développement a accepté de venir en aide à l'École de musique de Matane pour un montant de 222 \$ (50 %) à même ses fonds généraux;

Considérant que le Fonds de visibilité Cartier a été créé afin de répondre aux demandes d'aide financière des organismes exclusivement locaux;

Considérant que l'École de musique de Matane a son siège local à Matane mais opère également sur le territoire de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu d'orienter la demande d'aide financière de l'École de musique de Matane vers le *Programme de soutien à la vitalité rurale* géré par la Corporation de développement. Ce programme vise à encourager et faciliter la réalisation d'activités initiées par et pour le milieu rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

11.3. Travaux de rénovation au centre communautaire (ajouts au PIQM-MADA)

2018-061 PIQM-MADA – RÉNOVATION INTÉRIEURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la résolution #2017-121 relative au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) – Municipalité Amie des Aînés (MADA)* pour l'amélioration des installations sanitaires au centre communautaire;

Considérant que suite à une première analyse, le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* a retenu la demande de la municipalité de Baie-des-Sables pour l'octroi d'une aide financière dans une lettre datée du 6 février 2018;

Considérant que des renseignements supplémentaires sont requis par le MAMOT afin de finaliser l'évaluation du projet en vue d'obtenir une autorisation définitive;

Considérant qu'il a lieu de regrouper certains travaux de rénovation au centre communautaire afin d'optimiser la réalisation du projet et profiter de l'aide financière du ministère;

Considérant que l'ensemble de ces travaux profitera à l'ensemble des utilisateurs, mais particulièrement aux aînés qui utilisent fréquemment le centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu mettre à jour le dossier en incluant les travaux suivants :

- Réfection des installations sanitaires existantes;
- Remplacement du revêtement de plancher;
- Amélioration de l'éclairage;
- Amélioration de la sonorisation des lieux;
- Réfection de la scène;
- Aménagement d'espaces de rangement;
- Rafranchissement esthétique des murs (peinture et moulures).

Que la municipalité accepte de réaliser les travaux conditionnellement à l'obtention de cette subvention (80 % ou +/- 83 003 \$) et de payer sa part des coûts admissibles (20 % ou 20 751 \$) et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que monsieur Adam Coulombe soit autorisé à agir et à signer à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. *Achat de matériel de recouvrement pour les chaises au centre communautaire*

2018-062 ACHAT DE MATÉRIEL DE RECOUVREMENT POUR LES CHAISES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que les chaises en cuirette sont beaucoup plus faciles d'entretien;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'achat de matériel de recouvrement (cuirette) pour les chaises au centre communautaire au montant approximatif de 300 \$ plus les taxes. L'employé responsable de l'entretien et la surveillance au centre communautaire s'occupera du recouvrement des sièges en tissus. Une évaluation sera faite sur les premières unités réalisées avant de poursuivre sur l'ensemble des chaises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

Aucun point n'a été soulevé.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Acquisition d'un défibrillateur externe automatisé pour les pompiers;
- Projet visant à alimenter en électricité le parc du Sacré-Cœur en face de l'église;
- Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);
- Recouvrement des chaises au centre communautaire;
- Disponibilité du service Internet haute vitesse par Telus sur le territoire.

15. *Levée de l'assemblée*

2018-063 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire